

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CLARAC
Séance du 2 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Clarac, sous la présidence de M. Jean-Paul MANENT-MANENT, Maire de Clarac, dûment convoqués le 26 mars 2024

Présent(s): BASS Véronique, BRU Frédéric, COURTEILLE Miguel, DUBERNAT Jean-Louis, MANENT-MANENT Jean-Paul, MARQUIER Henri, ANDRIEU Marie-José, SAJOUS ELIZADE Béatrice, RECURT Myriam, REULET Yves, TESSARI Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration à : REULET Yves (pour MURE Marianne)

Absent(s) excusé(s): BRISCADIEU Thierry, CAPARROS Pierre, CHAUFFOUR-PANDOLFI Isabelle, MURE Marianne

Le secrétariat a été assuré par : ANDRIEU Marie-José

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes Pour :	12
Votes Contre :	
Abstention :	

Objet : Vote du Budget Primitif Annexe Lotissement des écoliers 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif annexe Lotissement des écoliers 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et vote le Budget Primitif annexe 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement :

TOTAL Dépenses :	140 000 €	TOTAL Recettes :	140 000 €
Chapitre 11 :	140 000 €	Chapitre 70 :	140 000 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul MANENT-MANENT


